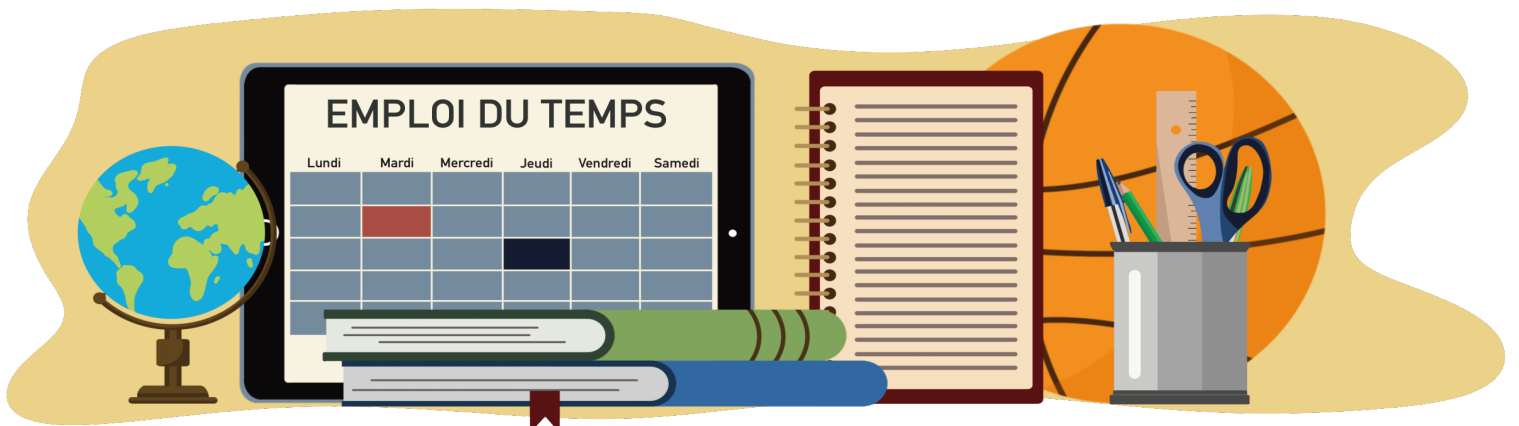




Registre Public d'Accessibilité : Collège Jacques Callot





Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Ce document donne des informations
sur l'accessibilité de l'établissement.

Les informations sont utiles
pour les personnes en situation de handicap.



Table des matières

Introduction Page 2

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ? ... Page 2

1. Informations sur l'établissement Page 4

a) Coordonnées Page 4

b) Responsable d'accessibilité Page 4

c) Consultation du registre public
d'accessibilité Page 5

2. Accessibilité de l'établissement Page 6

a) Formation du personnel d'accueil aux
différentes situations de handicap Page 6

b) Matériel adapté Page 7

3. Certaines prestations ne sont pas accessibles Page 8

a) Toutes les entrées et étages -
(B02-03-05-07) Page 8

b) Escaliers (B02-03-05-07) Page 9



1. Informations sur l'établissement

a) Coordonnées

- Nom de l'établissement : Collège Jacques Callot (Neuves-Maisons)
- N° SIRET : 19541573200013
- Adresse : 37 Rue Jacques Callot, 54230 Neuves-Maisons, France
- Gestionnaire : Département de Meurthe-et-Moselle

b) Responsable d'accessibilité



- Nom du contact : Séverine HENRY



- Mail : ce.0541573@ac-nancy-metz.fr



- Téléphone : 03 83 47 36 13



- Nom du contact : Théophile DEMANGEAT



- Mail : tdemangeat@departement54.fr



• Téléphone : 03 83 94 56 74

c) Consultation du registre public d'accessibilité



Accueil



Site Internet



2. Accessibilité de l'établissement



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

  Non



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

  Oui

a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

  Non

Le personnel sera formé.

  Oui



b) Matériel adapté

L'établissement présente du matériel adapté soumis à un contrôle réglementaire.



Non



3. Certaines prestations ne sont pas accessibles

a) Toutes les entrées et étages - (B02-03-05-07)



- Ce service sera accessible le : 31/12/2030



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Non

Commentaires :

- Accès uniquement par des marches ou escaliers (absence de rampe et d'ascenseur).
- Espaces situés dans les bâtiments : espaces administratifs et pédagogiques, sanitaires.



b) Escaliers (B02-03-05-07)



- Ce service sera accessible le : 31/12/2027



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Oui

Commentaires :

- Absence de bandes d'éveil à la vigilance en haut des escaliers.
- Absence de contremarches visuellement contrastées.
- Absence de nez de marche antidérapants et contrastés.
- Éclairage insuffisant dans certains escaliers.
- Possibilité d'une aide à la mobilité si besoin, sur demande.